

ROYAUME DU MAROC

TEL : +212. (0)5.22.53.90.12
 FAX : +212. (0)5.22.53.91.23
 SFA : GMMMYNYX
 Web : www.onda.ma/sia-maroc
 E-mail : sia-maroc@onda.ma

MINISTÈRE DU TOURISME, DU TRANSPORT AÉRIEN, DE
 L'ARTISANAT ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE DIRECTION
 GÉNÉRALE DE L'AVIATION CIVILE
 DIRECTION DE L'AÉRONAUTIQUE CIVILE
SERVICE D'INFORMATION AÉRONAUTIQUE
 B.P 21 AÉROPORT DE CASABLANCA MOHAMMED V
 NOUASSEUR

AIC

Série A

N°04/19Date de publication
25 APR 2019

Mise en œuvre de l'Espace Aérien de Cheminement Libre au Maroc / Implementation of Morocco Free Route Airspace (MORFRA)

1. Objet

La présente circulaire d'information aéronautique (AIC) a pour objet d'informer les exploitants d'aéronefs (AO) et de fournir des informations de base concernant la mise en œuvre prévue des opérations de cheminement libre au Maroc (MORFRA).

2. Introduction

La mise en œuvre des opérations de nuit du cheminement libre dans la CTA d'Agadir représentera une étape dans l'optimisation des opérations aériennes dans la CTA d'Agadir et apportera des avantages opérationnels, environnementaux et en termes de coûts.

Dans l'espace aérien de cheminement libre d'Agadir, les AO continueront de pouvoir planifier leurs vols en utilisant les trajectoires préférées et obtiendront ainsi des avantages de la planification et de l'exécution des vols. La mise en œuvre de MORFRA à la CTA d'Agadir augmentera également la compatibilité entre le plan de vol et la trajectoire suivie, augmentant ainsi la prévisibilité pour un vol donné.

L'espace aérien de cheminement libre du Maroc est développé conformément au Plan d'Amélioration du Réseau de Routes Européen

3. Champs d'application

3.1- Limites latérales

L'application du concept d'espace aérien de cheminement libre englobera les limites horizontales de la CTA d'Agadir dans toute son étendue, telle que publiée dans l'AIP : ENR2.1.

3.2- Limites verticales

Les limites verticales de l'espace aérien de cheminement libre d'Agadir seront FL195 – FL460.

3.3- Période d'application

L'applicabilité de l'espace aérien de cheminement libre d'Agadir est prévue pendant la période allant de 22:00 à 06:00 UTC.

1. Purpose

The purpose of this Aeronautical Information Circular (AIC) is to provide notification to aircraft Operators (AOs) and background information concerning the planned implementation of free route operations in Morocco (MORFRA).

2. Introduction

The implementation of Night Free Route operations in the Agadir CTA will represent a step in optimizing flight operations in Agadir CTA and will provide operational, environmental and cost benefits.

In Agadir free route airspace, AOs will continue to be able to flight plan using preferred trajectories and thereby will obtain benefits from planning and execution of flights. The implementation of MORFRA in Agadir CTA will also increase the compatibility between the flight plan and the trajectory flown, hence increasing the predictability for a given flight.

Free Route Airspace of Morocco is developed in compliance with the European Route Network Improvement Plan.

3. Area of application

3.1- Lateral limits

The application of Free Route Airspace Concept will encompass the horizontal boundaries of Agadir CTA in its full extent as published in the AIP: ENR2.1.

3.2- Vertical limits

The vertical limits of Agadir Free Route Airspace will be FL195 – FL460.

3.3- Applicability Period

The Agadir Free Route Airspace applicability is planned during the time period 22:00 - 06:00 UTC.

4. Performance de navigation

Le réseau de routes ATS existant à la CTA d'Agadir sera conservé. Les options existantes « Directes » (DCT) autorisées au sein de la CTA d'Agadir seront suspendues pendant la période d'applicabilité de l'espace aérien de cheminement libre.

La performance de navigation RNAV 5 est exigée dans MORFRA.

5. Vols éligibles

Tous les aéronefs survolant, arrivant et partant qui planifient au moins une partie de leur route dans les limites de l'espace aérien de cheminement libre d'Agadir (heure, latérale et verticale) seront éligibles pour les opérations MORFRA.

6. Procédures de planification de vol

Les AO peuvent planifier des trajectoires préférées des utilisateurs au moyen de DCT entre des points significatifs de l'espace aérien de cheminement libre, via le réseau de routes ATS existant, ou une combinaison des deux.

Les segments situés entre les points d'entrée horizontale, intermédiaire et de sortie horizontale de l'espace aérien de cheminement libre au Maroc doivent être indiqués par DCT dans la case 15: Route du plan de vol, conformément au Doc 4444 de l'OACI.

Exemple : [Point d'entrée] DCT [Point intermédiaire] DCT [Point de sortie].

Un point intermédiaire MORFRA pourrait être un En-route 5LNC défini, publié sous la forme (I) dans les colonnes correspondantes de l'ENR 4.4 dans l'AIP.

L'utilisation de LAT / LONG n'est pas autorisée dans les limites latérales de l'espace aérien de cheminement libre d'Agadir.

7. Mise en œuvre

La mise en œuvre est prévue pour le 10 octobre 2019 à 00H01 UTC.

8. Pour plus d'informations

Pour plus d'informations concernant cette AIC et le projet MORFRA, vous pouvez contacter :

M. KHABAB Mustapha

Téléphone : (+ 212) 660 100 055 (Mobile)

Email : m.khabab@onda.ma

4. Navigation Performance

The existing ATS route network in Agadir CTA will be retained. The existing "Direct" (DCT) allowed options within Agadir CTA during the Free Route Airspace applicability period will be suspended.

Navigation performance RNAV 5 is required within MORFRA.

5. Eligible Flights

All overflying, arriving, departing aircraft that plan at least a portion of their route within the limits of Agadir Free Route Airspace (time, lateral and vertical) will be eligible for MORFRA operations.

6. Flight Planning Procedures

AOs may plan user-preferred trajectories by means of DCT between Free Route Airspace Significant Points or via the existing ATS Route Network or a combination of both.

Segments between Morocco Free Route Airspace Horizontal Entry, Intermediate and Horizontal Exit points shall be indicated by DCT in ITEM 15: Route of the flight plan in accordance with ICAO Doc 4444.

Example: [Entry Point] DCT [Intermediate Point] DCT [Exit Point].

A MORFRA Intermediate point could be an En-route defined 5LNC as published as (I) in relevant columns of ENR 4.4 in the AIP.

The use of LAT/LONG is not allowed in the lateral limits of Agadir Free Route Airspace.

7. Implementation

Implementation is planned for 10th of October 2019 at 00H01 UTC.

8. For further information

For further information concerning this AIC and the project MORFRA you may contact:

Mr. KHABAB Mustapha

Phone : (+ 212) 660 100 055 (Mobile)

Email : m.khabab@onda.ma

9. Carte « Zones d'application des procédures de l'espace aérien de cheminement libre d'Agadir »/
 Chart "Areas of Applicability of Free Route Airspace of Agadir Procedures"
 MORFRA

